

DOC. PARLEMENTAIRE No 18

La question principale à considérer par la législature est l'arrivée dans cette province d'un bon nombre d'Anglais ou de descendants d'Anglais, qui doivent détester leur sujétion à une autorité à laquelle ils ne sont pas habitués et à des hommes dont les coutumes et la langue leur sont encore étrangères. Il faudrait légiférer à l'effet de concilier ces populations et, s'il est possible, d'empêcher toute récrimination en prévenant les griefs.

Jusqu'à ce jour, l'ordonnance relative à la milice est restée sans modification, quoique ses défauts soient visibles et admis même par ceux qui pourraient les modifier. Ces derniers prétendent que le temps est inopportun mais, si une période de paix n'est pas le moment le plus propice de soulager un peuple des charges qu'il devra nécessairement supporter en temps de guerre, ces messieurs ne voient pas le meilleur moyen de contenter les Canadiens ou, volontairement, ils sont des aveugles.¹

La façon générale dont j'exposai cette affaire, à l'ouverture de la session, n'ayant pas produit l'effet désiré, je saisis une occasion, au Conseil privé, d'appuyer plus particulièrement sur le sujet et d'énoncer en même temps le désir que les Canadiens participassent comme les anciens sujets aux avantages de la constitution anglaise, mentionnant les diverses considérations et mesures qui guidèrent la législature britannique dans l'adoption de la loi concernant la milice.

Un des membres, natif de ce pays, affirma que les nouveaux sujets de cette province préféreraient universellement leur gouvernement antérieur et le retour à la domination de leurs maîtres précédents. Cela ayant été dit avec véhémence déclenchâ une effervescence que j'interrompis en m'adressant à ce membre qui,—je crois—comprit sa propre imprudence, disant: "Monsieur, si ces gens croient par là montrer leur bon sens, du moins ils ne démontrent point ce que leur demande leur devoir." Ce qui eut ensuite lieu devant presque certainement produire de l'acrimonie et des personnalités, je jugeai bon d'y mettre fin par ces mots: "Brisons là-dessus" et d'exiger qu'on en revînt à l'étude des questions en discussion.

Je ne puis, milord, m'empêcher de rappeler le marquis de La Fayette,² sa visite aux sauvages, l'amour naturel des Français pour tout ce qui est français, la possibilité d'une reprise des préjugés de race advenant une guerre continentale en Europe et le zèle infatigable des ennemis de la Grande-Bretagne à lui créer des difficultés et des embarras, les maximes désordonnées de la politique de ceux-ci dont tout l'univers a fait l'expérience et qu'ils croient justifiables pourvu qu'elles servent leur ambition démesurée.

Je n'ajoute pas foi, milord, à l'assertion de ce monsieur, mais je me permettrai d'avancer que si quelque chose peut effectivement hâter la dé-

¹L'administration militaire de la province était confiée à St-Léger et à Hope. On lira un critique sévère de l'administration de Hamilton après le départ de Haldimand, dans Hope à Haldimand, 26 mai 1785. Q. 24-2, p. 386.

²Allusion à la visite de LaFayette et des commissaires américains à diverses tribus sauvages de l'Ouest. Au fort Stanwix, ils rencontrèrent les députés des six nations. Voir collection Haldimand, B. 58, p. 14; aussi Q. 24-1, pp. 17 et 53.